

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

- **VENTES** (Tous les prix de vente affichés en vitrine **incluent** les honoraires de l'agence).

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel.

0 €	→	30 000 €.....	3 000 € TTC
30 001€	→	100 000 €.....	10% TTC
100 001€	→	200 000 €.....	8% TTC
200 001€	→	300 000 €.....	7% TTC
300 001€	→	500 000 €.....	6% TTC
500 001€ et plus.....			5% TTC

Les honoraires d'agence seront soit à la charge du vendeur soit à la charge de l'acquéreur en fonction des conventions prises avec les vendeurs lors de la signature du mandat de vente.

- **LOCATIONS** (*les honoraires de location ne sont dus qu'après la signature d'un bail*)

A LA CHARGE DU BAILLEUR

- Commission de location : offerte
- Visite des lieux : 2€ TTC / m²
- Constitution du dossier : 4€ TTC / m²
- Rédaction du bail : 6€ TTC / m²
- Réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC / m²

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Visite des lieux : 2€ TTC / m²
- Constitution du dossier : 4€ TTC / m²
- Rédaction du bail : 6€ TTC / m²
- Réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC / m²

- **GESTION**

6% TTC sur les encaissements mensuels

- **SYNDIC** : devis sur demande

Barème en vigueur au 01/06/2017